

I.F.P 100-02

Remplissage de réservoirs d'auto-propane



Aperçu du cours

Ce cours a été conçu pour les personnes qui font le remplissage de leur propre réservoir d'auto-propane, généralement pour un système de distribution privé ou à accès par carte ou par clé. L'étudiant peut suivre un cours de formation donné par un instructeur ou acquérir des connaissances initiales de façon autodidacte en lisant le manuel de cours et en visionnant la vidéo du cours, puis en assistant à une démonstration des procédures adéquates donnée par un formateur ou un examinateur agréé de l'I.F.P. Dans les deux cas, il faut satisfaire aux exigences de certification données ci-dessous afin de réussir le cours.

Principaux objectifs d'apprentissage

L'étudiant fera l'acquisition de connaissances dans ces domaines clés :

- **Connaissance du produit**
Inclut de l'instruction sur les propriétés et les caractéristiques du propane, des conseils sur les mesures de prévention et les premiers soins propres au propane, la compréhension des sources d'allumage et les essais de fuites, ainsi que l'état de préparation en cas d'urgence.
- **Équipement d'une installation de remplissage de propane**
Inclut de l'instruction sur les principaux composants du système de remplissage, y compris le robinet de sûreté interne, les exigences relatives aux écriteaux sur le site de remplissage.
- **Remplissage de réservoir d'auto-propane**
Inclut de l'instruction sur l'emplacement et les composants des réservoirs d'auto-propane et les instructions étape par étape du remplissage d'un réservoir d'auto-propane, ainsi que le dépannage avant et après le remplissage.
- **Glossary of Terms**
Le manuel de l'étudiant pour ce cours comprend aussi un pratique glossaire pour aider l'étudiant avec la terminologie concernant ce cours et l'équipement utilisé.





Références en matière de réglementation

Ce cours a été conçu en vue de satisfaire aux plus récentes exigences réglementaires du code CAN/CSA-B149.2, *Code sur le stockage et la manipulation du propane*, du *Règlement sur le transport des marchandises dangereuses* et du règlement SIMDUT. Même si ce cours a été rédigé de manière à satisfaire aux exigences nationales, le formateur ou l'examineur agréé de l'I.F.P s'assurera aussi que l'étudiant connaît les autres exigences mises en place par les autorités compétentes de son territoire.

Ce cours répond aux exigences réglementaires provinciales et nationales, y compris les exigences partielles de dossier de formation (ROT) *PPO-3* en Ontario, les exigences partielles *RBV* au Québec, de *Classe F* en Nouvelle-Écosse, ainsi que les exigences partielles *PPO-2* au Nouveau-Brunswick, les exigences partielles *Dispenser Unit Operator* à l'Île-du-Prince-Édouard et les exigences partielles *Container Refill Centre Operator* à Terre-Neuve-et-Labrador.

Exigences de certification

L'étudiant doit réussir un examen écrit et un examen pratique donnés par un formateur agréé de l'I.F.P (instruction en classe) ou un examinateur (auto-apprentissage). Le formateur ou l'examineur agréé de l'I.F.P remettra à l'étudiant un dossier de formation temporaire valide pendant quatre-vingt-dix jours. Suivant la réussite du cours, l'Institut de formation du propane fera parvenir à l'étudiant un certificat mural et une carte plastifiée pour portefeuille. Le certificat de l'I.F.P est valide pendant trois ans à compter de la date de la formation.

Durée du cours

L'instruction en classe pour ce cours dure de deux à trois heures. En outre, il faut compter moins d'une heure pour l'examen écrit, la démonstration des procédures appropriées et l'examen pratique, selon le nombre d'étudiants en classe. Lorsque l'étudiant a suivi le cours par auto-apprentissage, la durée de la démonstration et des examens sera de moins d'une heure.

Le coût de l'instruction en classe est déterminé par le formateur ou l'examineur et varie selon l'endroit où sera donnée la formation et le nombre d'étudiants.